

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA**

CONSEIL EXECUTIF

Quatorzième session ordinaire

26 – 30 janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/470 (XIV)

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE**

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE

INTRODUCTION

La Deuxième Conférence des Ministres africains en charge de la Jeunesse s'est tenue du 12 au 15 février 2008 à Addis-Abeba, Ethiopie. Elle a été convoquée en application de la Décision EX.CL.292(IX) adoptée en juin 2006 par la 9^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, et entérinée par la 7^{ème} Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 2006, décision qui demande à la Commission de l'UA d'organiser une réunion des Ministres africains en charge de la Jeunesse pour institutionnaliser la Conférence, conformément à la décision sur les Comités techniques spécialisés, et pour adopter le Cadre d'orientation pour le développement. La Conférence s'inscrivait dans le cadre de l'Axe II du Plan d'action stratégique 2004-2007 de la Commission de l'Union africaine qui porte sur la coopération, le développement et l'intégration régionale et de l'Axe II sur la Vision Partagée. En particulier, elle a adopté le programme spécifique des activités programmées pour l'année 2008 qui a été proclamée Année de la jeunesse africaine par la décision susmentionnée.

La Conférence s'est déroulée aux niveaux des Experts et des Ministres et a regroupé des Ministres et des Experts de 49 Etats membres ainsi que des Représentants de diverses agences intergouvernementales de l'Union panafricaine des jeunes ainsi que de plusieurs organisations internationales s'occupant des activités de développement des Jeunes.

Les principaux résultats de la Conférence étaient l'adoption du programme d'activités pour l'Année 2008 et des recommandations relatives au Fonds spécial pour les programmes de développement de la jeunesse. Une importante déclaration a été aussi adoptée qui exhorte les Etats membres à mener des actions urgentes pour accélérer le processus de ratification de la Charte africaine de la Jeunesse. La Conférence a, par ailleurs, rendu hommage aux 11 jeunes lauréats du concours des Affiches organisé dans le cadre du Prix de Créativité à l'initiative de la Jeunesse africaine pour promouvoir la vulgarisation de la Charte africaine de la jeunesse. Un rapport adopté sur la mise en œuvre des activités pour l'Année de la jeunesse africaine, figure en annexe au présent document.

Le rapport de la réunion ministérielle est annexé pour approbation par le Conseil exécutif.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE LA JEUNESSE
15 FEVRIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AU/MIN/COMY/RPT (II)

**RAPPORT FINAL
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE LA JEUNESSE
15 FEVRIER 2008**

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY II) s'est tenue du 12 au 15 février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie) en vue de délibérer, entre autres, sur les questions relatives au Plan d'action 2007-2015 contenant des actions stratégiques pour accélérer la popularisation, la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte de la jeunesse dans les Etats membres, d'examiner et d'adopter le programme d'actions de l'année 2008, Année de la Jeunesse africaine. La séance ministérielle a eu lieu le 15 février 2008.

PARTICIPATION

2. Les **49** Etats membres ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Arabe Sahraouie Démocratique, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales de l'Afrique, les institutions spécialisées et les programmes suivants y ont également assisté : SADC, CENSAD et COMESA.

4. Les représentants des organisations suivantes ont également participé à la réunion : Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNESCO-UNEVOC), Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Programme Alimentaire Mondial (PAM), Organisation internationale pour la Migration (OIM), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ; partenaires internationaux du développement ; *Friends of Africa International* (Diaspora) ; organisations internationales de la jeunesse ; *African Youth and Adolescents Network on Population and development* (*AfriYAN*) Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'OUVERTURE

5. Dr Abdul-Hakim Rajab Elwaer, Directeur du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième session de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY II). Son intervention a été suivi de l'hymne de l'Union africaine. Il a ensuite invité la Commissaire en charge du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, S.E. Prof Nagia Essayed, à prononcer son allocution de **bienvenue**. A la suite de la Commissaire, le Président de la COMY I, S.E. Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de la création d'Emplois de la République de **Zimbabwe** a été invité à prononcer son discours.

a) DISCOURS DE BIENVENUE DE LA COMMISSAIRE DE L'UA EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, S.E. PROF NAGIA M. ESSAYED

6. Le Professeur Nagia M. Essayed, Commissaire des Ressources Humaines, Sciences et Technologies, à son nom et au nom du Président de la Commission de l'Union Africaine a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième session ordinaire des ministres de l'Union Africaine de la jeunesse.

7. La Commissaire a d'abord salué les efforts accomplis par les pays pour promouvoir le développement de la jeunesse et leur donner l'occasion de discuter et d'interagir entre eux. Elle a souligné l'importance de la jeunesse et rappelé le chemin parcouru, notamment l'adoption de la Charte de la Jeunesse Africaine à Banjul en 2006, la déclaration d'une journée Africaine le 1^{er} Novembre, l'année Africaine de la jeunesse en 2008, l'élaboration d'un plan d'action pour le développement de la jeunesse et l'initiation d'un projet pilote pour les pays post-conflit.

8. Elle a salué les seize pays qui ont signé la charte et les autres trois pays qui l'ont ratifiée. Elle a encouragé les autres États membres à signer et à ratifier ladite charte. Cette charte doit être la référence pour les jeunes.

9. La Commissaire a sollicité les États membres à évaluer les résultats obtenus par la Charte, à relever les défis, et à faire des recommandations à l'Union Africaine et à leurs gouvernements sur les décisions relatives à la jeunesse. Elle a par ailleurs ajouté qu'il fallait voir le programme d'activités 2008 comme un outil à la disposition de tous.

10. La Commissaire a conclu son propos en soulignant que l'année 2008 devrait être placée sous le thème de la « Jeunesse pour la Paix et le développement ».

b) DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA COMY I, S.E. MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CREATION D'EMPLOIS DE LA REPUBLIQUE DE ZIMBABWE.

11. Le Président de la COMY 1, a félicité les dirigeants nouvellement élus de la Commission de l'Union africaine, le nouveau Président et la Commissaire en charge des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie avant de formuler l'espoir que la jeunesse se développera davantage sous la direction des nouveaux dirigeants.

12. Il a félicité l'équipe dirigeante sortante sous la présidence de S.E. Prof. Alpha Oumar Konaré pour l'excellent travail accompli en faveur du développement de la jeunesse en Afrique.

13. Il a souligné que la Charte est une initiative continentale adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2006 à Banjul et qu'elle a été ensuite lancée en novembre de la même année lors de la cinquième édition du Forum pour le Développement de l'Afrique. Il a déclaré que des réalisations notables ont été enregistrées, y compris la commémoration du 1^{er} novembre de chaque année comme

Journée de la Jeunesse, la proclamation de 2008, Année de la jeunesse africaine et le lancement des prix de l'esprit d'initiative et de créativité des jeunes.

14. Il a exhorté les Etats membres à accélérer la signature et la ratification de la Charte. Il a indiqué que le Zimbabwe a signé et ratifié la Charte et s'est engagé dans une campagne de vulgarisation de la Charte.

15. Il a réaffirmé que le Zimbabwe est toujours disposé à abriter la prochaine Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY III).

(c) ELECTION DU BUREAU

16. Le Conseiller juridique de la Commission de l'UA a expliqué les règles et procédure régissant l'élection des membres des bureaux, telles que prévues dans les dispositions de la Constitution de l'Union africaine. Lesdites règles ont été suivies pour l'élection du nouveau Bureau de la COMY II.

17. Il est proposé que le Bureau de la COMY II soit composé comme suit:

- | | | |
|------|-----------------------------------|--|
| i) | Président : | Grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire |
| ii) | 1 ^{er} Vice-Président : | République d'Ouganda |
| iii) | 2 ^{ème} Vice-Président : | République du Congo |
| iv) | 3 ^{ème} Vice-Président : | République Fédérale du Nigeria |
| v) | Rapporteur : | République de Namibie |

18. La Conférence a approuvé la composition du nouveau Bureau de la COMY II . Le nouveau Président de la COMY II, la Libye, a présidé la séance ministérielle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCOURS DE BIENVENUE DU NOUVEAU PRESIDENT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19. Au cours de la passation de service, le nouveau président, le Ministre de la Jamahiriya Arabe Libyenne a commencé son discours en remerciant les ministres pour avoir fait confiance à la Libye en lui confiant la présidence du Bureau. Il a également félicité le Président sortant, le Ministre du Zimbabwe pour sa présidence remarquable et ses réalisations considérables en faveur du développement de la jeunesse sur le continent. Il a enfin souligné l'importance de la jeunesse africaine dans le processus de développement et de l'évolution vers les Etats-Unis d'Afrique.

20. La réunion a adopté l'ordre du jour ainsi que le programme de travail de la réunion tel que présentés.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DE DES EXPERTS

21. Le Rapporteur de la République de la Namibie a présenté le rapport des experts pour examen par les Ministres.

DEBATS

22. Au cours des débats qui ont suivi le rapport des experts, les points suivants ont été évoqués :

- (a) Il a été souligné que la date de la journée africaine de la jeunesse du 1^{er} novembre n'était pas à débattre. C'est une décision prise par les ministres chargés de la jeunesse en 2006 et approuvé par le Conseil des ministres.
- (b) Il a été souligné dans le rapport que le nombre total de pays ayant signé et ratifié la charte était à titre indicatif. Se basant sur le rapport de la session ministérielle d'aujourd'hui, 17 pays avaient signé et 4 ratifié, incluant l'île Maurice qui a ratifié et la Côte d'Ivoire qui a signé.
- (c) Il a été souligné que quelques Etats membres utilisent la Charte dans le développement et la révision politique nationale de jeunesse.
- (d) La conférence a insisté sur le fait que le continent est l'acteur clé dans la mise en oeuvre de ses programmes. La capacité de la Commission réside dans celle de ses Etats Membres. Des Partenariats stratégiques avec des partenaires au développement peuvent être établis pour aider le continent dans la mise en oeuvre de la Charte.
- (e) Le but et les critères d'éligibilité du fonds pour le renforcement et le développement de la jeunesse seront déterminés par une étude de faisabilité menée par la Commission de l'Union africaine.
- (f) Il a été suggéré d'avoir une cérémonie pour la signature collective de la Charte par tous les pays Membres pendant cette année de la jeunesse africaine, vu que la Charte est vulgarisée et mise en oeuvre dans tous les Etats Membres.
- (g) L'Egypte a réaffirmé sa proposition d'organiser et d'abriter un camp africain de la jeunesse en Août 2008, en collaboration avec l'UA.
- (h) Tous les Etats qui prévoient vulgariser la Charte pendant l'année de la jeunesse africaine doivent informer l'UA en vue d'un meilleur mécanisme de rapport et de partage d'information.

23. Après ces délibérations et amendements les Ministres ont adopté le rapport.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DECLARATION DES MINISTRES EN CHARGE DE LA JEUNESSE POUR LES ACTIVITES DE L'ANNEE DE LA JEUNESSE AFRICAINE - 2008

24. Après quelques amendements, les ministres ont adopté le projet de déclaration sur les activités de l'Année africaine de la jeunesse - 2008.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

25. La République du Zimbabwe a offert d'abriter la troisième session ordinaire de la conférence des ministres en charge de la jeunesse (COMY III) dans la 2eme

semaine de février 2010, avec la République de Djibouti et la République du Rwanda respectivement comme deuxième et troisième alternatives d'hébergement de la Conférence.

26. Les Etats Membres seront informés en conséquence de la date définitive de COMY III.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSIDERATIONS , AMENDEMENTS ET
ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION
DES MINISTRES DE LA JEUNESSE**

27. Le rapport amendé des Experts a été présenté par le Rapport. Les Ministres l'ont adopté sur la base des recommandations qu'ils y ont apportées.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION, AMENDEMENTS ET
ADOPTION DU RAPPORT DE LA
CONFERENCE**

28. Après délibérations les Ministres ont adopté le rapport et la déclaration de la Conférence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

29. Au nom de la Commissaire, Dr Abdul Hakim Elwaer a fait une brève déclaration sur les prix et a invité le Président de COMY II à formuler des encouragements

30. Les onze gagnants du Prix de la Jeunesse Africaine pour l'Initiative et la Créativité, sélectionnés parmi 109 participants venant des cinq régions de l'Afrique, reçurent leurs trophées et certificats. Ceci a été organisé dans le cadre de la célébration de l'Année de la Jeunesse Africaine et de la vulgarisation de la Charte.

31. Une brève déclaration a été faite par un représentant de la Jeunesse qui a exprimé leur engagement à œuvrer pour le développement du Continent dans le cadre de la Charte Africaine.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE DE CLOTURE

32. Le Président a remercié la République Fédérale d'Ethiopie pour l'accueil chaleureux réservé à la COMY II et la Commission pour avoir organisé cette conférence.

33. La COMY II a été close à 18 :15

EX.CL/470 (XIV)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Fax : (251) 11 5505928
Website: www.africa-union.org

**Deuxième session ordinaire de la
Conférence des Ministres de la Jeunesse
de l'Union africaine (COMY II)
12-15 Février 2008
Addis-Abeba (Ethiopie)**

AU/EXP/COMY/11(II)

DECLARATION

**DECLARATION DES MINISTRES DE LA JEUNESSE DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ANNEE DE LA JEUNESSE AFRICAINE – 2008**

(YAY-2008)

PREAMBULE

Nous, Ministres de l'Union africaine, en charge de la jeunesse, réunis à la deuxième session ordinaire de notre Conférence le 15 février 2008 à Addis Abeba (Ethiopie) ;

Ayant examiné et adopté le Programme d'action pour la célébration de l'Année de la jeunesse africaine – 2008 ;

Ayant également examiné et noté la Déclaration de Consensus de la cinquième édition du Forum pour le développement de l'Afrique;

Guidés par la vision de l'Union africaine pour la paix, l'intégration, la prospérité et la justice ;

Inspirés par le message pour la culture d'excellence, de paix, de justice, de participation, de respect des droits de l'homme et de l'environnement contenu dans la Charte africaine de la jeunesse ;

Reconnaissant le rôle joué par les Etats membres et l'enthousiasme de la jeunesse pour la vulgarisation de la Charte africaine de la jeunesse ainsi que leurs efforts pour consolider la paix et promouvoir le développement d'Afrique ;

Considérant le rôle joué par la jeunesse et son vif désir de participer activement aux initiatives locales, nationales, régionales et internationales et aux progrès réalisés dans l'ensemble de la société ;

Considérant l'enthousiasme manifesté par la jeunesse pour prendre davantage d'initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement pour la jeunesse sur le continent ;

Nous référant à la Décision adoptée par le Conseil exécutif au cours du Sommet de Banjul, tenu en 2006, proclamant le 1^{er} novembre « Journée de la Jeunesse africaine » et l'année 2008 « Année de la Jeunesse africaine ».

Reconnaissant la nécessité de promouvoir d'urgence la jeunesse africaine, de renforcer la participation de la jeunesse aux programmes de développement de l'Afrique et d'entreprendre des actions de qualité en sa faveur.

Considérant l'engagement ferme des Etats membres et de la jeunesse en faveur de la célébration du 1^{er} novembre de chaque année comme la Journée de la jeunesse africaine.

Considérant la nécessité de reconnaître la contribution de la Jeunesse aux débats, événements et actions concernant le développement de l'Afrique ;

Conscients de toutes les initiatives prises par les Etats membres et la jeunesse dans les divers pays et régions de l'Afrique pour faire le plaidoyer et s'approprier la Charte africaine de la jeunesse et pour la mise en œuvre du processus;

Conscients également du rôle de la jeunesse africaine de la Diaspora et des efforts qu'elle déploie pour vulgariser la Charte africaine de la jeunesse et contribuer au développement de l'Afrique ;

Convaincus également que la participation des jeunes dans le débat politique, social et économique est une des conditions préalables à la promotion du développement durable ;

Conscients du poids démographique de la jeunesse et des problèmes socio-économiques auxquels ils font face ;

Convaincus également qu'une ferme volonté sera nécessaire pour renforcer la confiance en les jeunes et qu'une bonne stratégie de communication entre les jeunes et les adultes est requise pour assurer leur engagement et leur participation au développement de l'Afrique ;

Réaffirmant notre conviction que la journée de la jeunesse africaine doit être célébrée, tel que déclaré par le Conseil exécutif en 2006 à Banjul, pour promouvoir les valeurs africaines ;

DECLARONS CE QUI SUIT :

1. **NOUS FELICITONS** la Commission de l'Union africaine pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer en vue d'accélérer la ratification de la Charte africaine de la jeunesse et de promouvoir le développement de la jeunesse en Afrique ;
2. **NOUS FELICITONS EN OUTRE** tous les Etats membres qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la jeunesse et **DEMANDONS** à la Commission de veiller au suivi de sa popularisation;
3. **NOUS EXPRIMONS** notre engagement politique de mettre en œuvre les programmes d'action concernant l'Année 2008 comme l'Année de la jeunesse africaine avec le thème : « la Jeunesse africaine pour la paix et le développement » ;
4. **NOUS EXHORTONS** tous les Etats membres et les Ministres en charge de la Jeunesse à fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Programme pour l'Année de la Jeunesse africaine, du Plan d'action 2007-2015 pour la Charte et la création de Comités pour l'organisation de l'Année de la Jeunesse au niveau national ;
5. **NOUS EXHORTONS EGALEMENT** également les Etats membres et les ministères en charge de la Jeunesse à adopter et à mettre en œuvre des initiatives pour les programmes de stage, d'échanges et de mobilité en faveur des jeunes aux niveaux national et régional ;

6. **NOUS NOUS FELICITONS** du lancement des première et deuxième éditions du Prix Initiative et Créativité de la jeunesse africaine 2007-2008 pour promouvoir l'esprit d'initiative, la créativité, la participation et la visibilité des jeunes ainsi que leur collaboration avec les autorités publiques et exprimons notre appui à cette initiative ;
7. **NOUS NOUS FELICITONS** de la mise en œuvre du programme de stage et de mobilité des jeunes de la Commission de l'UA, au cours de l'Année de la Jeunesse africaine, qui assure la promotion du renforcement des capacités, de l'échange, de la coordination des jeunes et leurs intérêts pour les activités de développement et de consolidation de la paix ;
8. **NOUS APPUYONS** l'initiative de la Commission de l'UA d'élaborer un Plan d'action décennal et consolidé portant sur tous les domaines prioritaires relatifs au développement de la Jeunesse africaine y compris la migration illicite des jeunes ;
9. **NOUS DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine d'accélérer et de finaliser pour le processus de dynamisation de l'Union panafricaine de la Jeunesse en tant que structure continentale de coordination et de vulgarisation chargée d'assurer l'appropriation de la Charte africaine de la Jeunesse par les organisations africaines de la Jeunesse ainsi que la coordination des activités des jeunes au niveau régional ;
10. **NOUS DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine d'envisager la création d'un Fonds pour financer les programmes et activités de développement de la jeunesse africaine et de poursuivre et de finaliser son étude de faisabilité qui doit être soumise, pour examen, au Bureau ;
11. **NOUS SOUTENONS ET ENCOURAGEONS** les initiatives et les actions entreprises par la société civile et le secteur privé pour promouvoir et accélérer le développement de la jeunesse et contribuer à la célébration de l'Année de la jeunesse africaine ;
12. **NOUS NOUS FELICITONS** de l'engagement et de l'assistance des partenaires au développement, des institutions du système des Nations Unies, des institutions bilatérales et multilatérales, des organisations non-gouvernementales, nationales et internationales, du secteur privé et de la Diaspora à la mise en œuvre du Programme d'action de l'Année de la jeunesse africaine et à la création du Fonds pour le développement de la jeunesse;
13. **NOUS REAFFIRMONS** notre volonté de poursuivre nos efforts et notre engagement à soutenir et à faciliter non seulement le processus de signature, de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, mais également la mise en œuvre du Programme pour 2008 : l'Année de la jeunesse africaine.

Fait à Addis-Abeba, le 15 février 2008

Les Ministres de l'Union africaine en charge de la Jeunesse

2009

Rapport de la Deuxieme Session Ordinaire de la Conference des Ministres de la Jeunesse

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3195>

Downloaded from African Union Common Repository